

F21 ÉCLAIRAGE (aspects ou éléments électriques, voir section H, p.ex. sources lumineuses électriques H01J, H01K, H05B)

F21S DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE NON PORTATIFS; SYSTÈMES DE TELS DISPOSITIFS (brûleurs F23D) [1,7]

- (1) La présente sous-classe couvre les dispositifs ou les systèmes prévus pour des installations permanentes, p.ex. éclairage de véhicule, ou pour un usage essentiellement à un endroit fixe, p.ex. lampes de bureau ou lampadaires sur pied. [7]
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas les dispositifs ou les systèmes spécialement adaptés pour être transportés, qui sont couverts par la sous-classe F21L. [7]
- (3) *Les dispositifs d'éclairage non électriques sont classés dans les groupes F21S 11/00 à F21S 15/00 uniquement si une adaptation particulière liée à l'usage d'une source lumineuse non électrique présente un intérêt. [2009.01]*

Note

Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des sous-classes F21W et F21Y. [7]

Schéma général

DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES		produisant un effet d'éclairage variable	10/00
Systèmes	2/00	DISPOSITIFS NON ÉLECTRIQUES	
Guirlandes ou bandes de sources lumineuses	4/00	Utilisant la lumière du jour	11/00
Dispositifs tenant debout tout seuls	6/00	Source lumineuse ponctuelle ou de forme non spécifiée	13/00
Installations fixes	8/00	Autres dispositifs	15/00
avec une source de courant incorporée	9/00	COMBINAISONS DE DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES ET NON ÉLECTRIQUES	19/00

2/00	Systèmes de dispositifs d'éclairage non prévus dans les groupes principaux F21S 4/00 à F21S 10/00 ou F21S 19/00, p. ex. de structure modulaire [7]	9/03 . . rechargeables par exposition à la lumière [7]
		9/04 . la source de courant étant une génératrice
4/00	Dispositifs ou systèmes d'éclairage utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses [7]	10/00 Dispositifs ou systèmes d'éclairage produisant un effet d'éclairage variable [7]
6/00	Dispositifs d'éclairage destinés à tenir debout tout seuls (F21S 9/00, F21S 10/00 ont priorité) [7]	10/02 . produisant des couleurs variables (F21S 10/04 a priorité) [7]
8/00	Dispositifs d'éclairage destinés à des installations fixes (F21S 9/00, F21S 10/00 ont priorité; utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses F21S 4/00) [7]	10/04 . simulant des flammes [7]
8/02	. encastrables, p. ex. plafonniers à spots lumineux (F21S 8/10 a priorité) [7]	10/06 . produisant un clignotement, p.ex. par un réflecteur ou une source de lumière rotatifs [7]
8/04	. destinés uniquement au montage sur un plafond ou sur une structure similaire en porte-à-faux (F21S 8/02 a priorité) [7]	11/00 Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant la lumière du jour (fenêtres ou ouvertures similaires E06B)
8/06	. . par suspension [7]	13/00 Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant une source lumineuse ponctuelle (chandeliers F21V 35/00); Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant une source lumineuse de forme non spécifiée
8/08	. avec un support [7]	13/02 . Dispositifs destinés à être fixés, p.ex. lampe de plafond, lampe murale
8/10	. spécialement adaptés pour des véhicules (aménagement des dispositifs de signalisation ou d'éclairage, leur montage ou leur support ou les circuits à cet effet, pour des véhicules en général B60Q) [7]	13/04 . . par une suspension
8/12	. . donnant un faisceau unique de forme particulière, p.ex. un faisceau asymétrique, p. ex. pour percer le brouillard ou empêcher l'éblouissement [7]	13/06 . . . à branches multiples, p.ex. lustre
		13/08 . . par suspension sur un fil tendu
9/00	Dispositifs d'éclairage avec une source d'énergie incorporée; Systèmes utilisant des dispositifs d'éclairage avec une source d'énergie incorporée	13/10 . . par un support, p.ex. lampe d'éclairage des rues
9/02	. la source de courant étant une pile ou un accumulateur	13/12 . Dispositifs destinés à être en position libre, p.ex. lampe de bureau, lampadaire
		13/14 . Systèmes d'éclairage
		15/00 Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant des sources lumineuses non couvertes par les groupes principaux F21S 11/00, F21S 13/00 ou F21S 19/00

- | | | |
|--------------|--|--|
| 19/00 | Dispositifs ou systèmes d'éclairage utilisant une combinaison de sources de lumière électriques et non électriques; Remplacement ou échange des sources | d'éclairage électriques par des sources non électriques ou vice versa |
|--------------|--|--|